

**Territoires, efficacité et simplicité**  
**Commande publique**

**P4**

La Commission Permanente,

- VU** le Code général des collectivités territoriales,  
**VU** le Code de la commande publique,  
**VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,  
**VU** le règlement budgétaire et financier,  
**VU** le budget voté au titre de l'exercice 2024 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** la tenue de la commission Finances, ressources humaines, commande publique, affaires européennes, et relations extérieures

Après en avoir délibéré, décide,

D'APPROUVER :

- un avenant à une convention de groupement de commandes relatif à la construction de Volet Formation en santé du Quartier Hospitalo-Universitaire (QHU) sur l'Île de Nantes (44) (annexe 1)
- des avenants à des conventions de délégations de service public (annexe 2)

DE M'AUTORISER :  
à signer ces actes.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe L'Ecologie Ensemble

Vote dissocié sur l'avenant 2 des avenants aux conventions de délégation de service public :  
Contre : Groupe Printemps des Pays de la Loire  
Abstention : Groupe L'Ecologie Ensemble

REÇU le 07/10/24 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément  
aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs